





Toute l'actualité de la MSA Auvergne

Janvier 2021

Chèr(e) délégué(e),

« Le monde est dangereux » disait Einstein, et si nous en doutions encore, 2020 qui vient de s'achever, nous en a apporté la certitude.

Pour autant, nous ne saurions résumer 2020 pour la MSA Auvergne à la crise sanitaire et à ses effets sur son activité.

FONCTIONNEMENT

Celui-ci a bien entendu été impacté par la crise sanitaire. Cependant, grâce à sa réactivité, à l'engagement de l'ensemble du personnel et la mobilisation de ses élus, la MSA a su maintenir un service de qualité auprès de ses ressortissants du monde agricole et rural.

Ainsi la confiance dans notre système de protection sociale en sort elle renforcée, les prestations famille, santé, retraite ont été servies dans les délais et conformément à la législation en vigueur. La gouvernance s'est poursuivie et les instances de la caisse, (Conseil d'Administration, Comités, ...) même s'ils ont adapté leur mode de fonctionnement, n'ont jamais cessé de se réunir, permettant que les projets majeurs se poursuivent.

ELECTIONS 2020

Malgré un calendrier perturbé, le processus électoral a pu être mené à son terme. Le Conseil d'Administration, certes avec quelques semaines de retard, a été renouvelé et, ultime étape du processus, les Comités Départementaux constitués et les présidents des Echelons Locaux désignés.

Nous avons conscience que la situation sanitaire ne nous permettra pas d'ici le mois de mars 2021 de démarrer un travail local. Toutefois, quand les conditions le permettront, il nous appartient de donner vie à cette démocratie sociale qui fait la spécificité de notre régime de protection sociale agricole. A chacun de nous de participer activement aux actions de terrain pour créer et développer une vraie dynamique locale.

Vous découvrirez en pages intérieures tous les présidents des Echelons Locaux qui sont membres du Comité Départemental et que chaque Echelon Local dispose d'un administrateur référent.

A travers cette organisation, nous faisons le pari de davantage de présence et de représentation de la MSA, davantage de projets territoriaux, davantage d'adéquation aux besoins locaux, de renforcer notre capacité d'influence ...

NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION

2021, sera une année où sera signée une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion avec les pouvoirs publics. Les négociations, ne sont pas pour l'heure abouties, mais dès à présent se dessinent trois axes majeurs :

- la qualité de service optimale et efficiente,
- la mobilisation du guichet unique pour déployer les politiques publiques et répondre aux enjeux du monde agricole et des territoires ruraux.
- le pilotage et la maîtrise de la performance.

Les atouts de la MSA Auvergne sont nombreux pour répondre à ces défis qui s'annoncent. Nous avons confiance dans la capacité de notre réseau d'élus à se mobiliser, comme dans l'engagement de tout son personnel et de la direction, dans notre organisation, dans notre capacité d'adaptation et d'innovation ou dans notre offre de services diversifiée et adaptée.

Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro, un flyer sur le programme AEELA, dédié à la rénovation énergétique des logements, porté par MSA Services et la MSA Auvergne.

Pour l'heure, faisons le vœu que 2021 soit plus sereine et fraternelle. Qu'elle soit aussi plus ordinaire, sans douter qu'ensemble nous saurons apporter l'essentiel et plus encore.

Enfin, pour vous-mêmes, pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers, nous vous souhaitons, très chaleureusement, en notre nom et au nom du Conseil d'Administration une bonne et heureuse année 2021, tant au niveau personnel que professionnel.

Philippe PANEL,

Président

Claude ROCHE.

1^{er} Vice Président

Bilan de l'Assemblée Générale 2020

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19, le Conseil d'Administration, en sa séance du 2 octobre 2020, a décidé que l'Assemblée Générale Statutaire de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne ne pourrait pas se tenir en présentiel cette année 2020.

Pour répondre à ses obligations statutaires, la MSA Auvergne a ainsi organisé son Assemblée Générale Statutaire avec **une délibération à distance** comme l'autorisent les textes en vigueur.

Les délibérations qui ont été soumises au vote des 626 délégués

- > Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2019
- > Le rapport général d'activité 2019
- > L'affectation aux réserves du résultat de la médecine du travail

Participation

Sur les 626 délégués titulaires inscrits, **353 délégués** ont exprimé leurs votes, atteignant ainsi un taux de participation global de 56 %.

Résultats des délibérations

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2019 a été approuvé à 93%

Le rapport général d'activité 2019 a été approuvé à 92%

L'affectation du résultat excédentaire aux réserves de la médecine du travail a été approuvée à 40°/°

Avec les Ateliers de l'élu, devenez incollable sur la MSA!

La MSA met à la disposition de ses élus, administrateurs et délégués, une plateforme pour mieux comprendre la MSA et la protection sociale dans son ensemble.

Savez-vous ce qui caractérise la MSA ? Quelles sont ses valeurs ? Comment est organisée la protection sociale ? Les réponses et plus encore sont à retrouver sur les Ateliers de l'élu, la nouvelle plateforme pour accompagner à distance tous les élus MSA dans leurs missions

Des contenus ludiques

Les Ateliers de l'élu sont constitués de modules à réaliser à son rythme. Ces modules proposent des contenus ludiques et interactifs : quizz, vidéos, animations, audios... Ils permettent d'apprendre en s'amusant, et ainsi mieux comprendre le rôle de la MSA, son fonctionnement, ses valeurs, ses enjeux et la protection sociale dans son ensemble.

Les modules durent entre 5 et 15 minutes et peuvent être réalisés en plusieurs fois. Ils ont été créés par des équipes de pédagogues et des experts de la MSA.

Accessible à tout moment

La plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un ordinateur, un smartphone ou une tablette. L'ergonomie a été pensée pour faciliter la consultation sur tout type d'écran, ainsi que la navigation : les contenus sont accessibles en peu de clics.



Une plateforme évolutive

Les Ateliers de l'élu viennent d'être lancés et proposent pour le moment deux parcours. La plateforme s'enrichira régulièrement, pour être au plus près de vos besoins. Vous serez informé des nouvelles parutions par e-mail.

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à cette plateforme, vous pouvez contacter vos référents e-learning de la MSA Auvergne au 04.73.43.76.37 ou au 04.73.43.75.88

Rendez-vous sur ateliers-elu.msa.fr

Zoom sur ...

Dispositif Prévention Covid-19 en MSA Auvergne

Nos aides financières exceptionnelles Covid-19

Nos aides concernent tout investissement permettant de respecter les règles de distanciation, les gestes barrières et les consignes liées à la Covid-19 tout en facilitant l'activité.

Attention: Ne sont pas concernés par ces aides, les EPI (équipements de protection individuelle, tels que : masques, gants...) et les consommables (gel hydroalcoolique, lingettes...).

À savoir: Dans un investissement global, seule la part présentant un intérêt manifeste pour la prévention, sur appréciation du Conseiller en prévention, sera prise en compte pour la détermination de l'aide.

Quelques exemples : équipement de distanciation et de signalétique, aménagement et rénovation des sanitaires, vestiaires, salle commune, zone de travail, mécanisation des activités de nettoyage, aspirateurs filtres HEPA minimum, location d'outils de travail pour limiter le partage de matériel, etc.

Comment s'applique le financement ?

50 % de la dépense Hors Taxe, plafonnée à 1 000 ou 2 000 € selon le montant de l'investissement.

Sous réserve des budgets disponibles.

À noter

Seuls seront pris en compte les achats effectués entre le 17 mars 2020 et le 30 novembre 2021.

Contactez le service SST de votre département

pour votre demande et/ou pour plus de précisions.

Allier: 04 70 35 36 91 Cantal: 04 71 64 41 85 Haute-Loire: 04 71 07 15 08 Puy-de-Dôme: 04 73 43 76 54 par email: contactsst.blf@auvergne.msa.fr

Généralisation de l'accueil sur rendez-vous effective au 1^{er} Janvier 2021

Pour garantir un accueil de qualité, la généralisation des accueils sur rendez-vous exclusifs sera effective au 1er Janvier 2021. Ce fonctionnement sera applicable à la fois sur les 4 sites de production départementaux (Moulins, Aurillac, le Puy-en-Velay et Clermont-Ferrand) de la MSA Auvergne mais aussi sur l'ensemble des points d'accueil MSA Auvergne ou partenaires avant vocation à recevoir nos adhérents.

A cela s'ajoute la fermeture méridienne des préaccueils sur les 4 sites de production départementaux de la MSA, de 12h15 à 13h15. Cette mesure était déjà mise en œuvre depuis le déconfinement du mois de mai, mais elle était sous-tendue par le contexte sanitaire ; il s'agit dorénavant d'une décision pérenne, assise sur l'amélioration de nos standards qualitatifs en matière d'accueil.

Pour prendre rendez-vous, deux options s'offrent aux adhérents :

EN LIGNE auvergne.msa.fr

SUR L'ESPACE PRIVÉ

Rubrique > Contact & Échanges

ou

04 71 646 646 du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h

(sauf le vendredi à 16h)

AU TÉLÉPHONE

La MSA recontacte dans les 48h l'adhérent afin de fixer un rendez-vous ensemble.

2 - Lettre aux Élus - Janvier 2021 3 - Lettre aux Élus - Janvier 3 - Lettre aux Élus - Lettre au

Conseil d'Administration de la MSA Auvergne Mandat 2020-2025



PRÉSIDENT **Philippe PANEL** 1er Collège

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT **Claude ROCHE** 2ème Collège



1ER COLLÈGE

Serge BIONNIER - Président du Comité Départemental du Puy-de-Dôme Philippe BOYER - Président CASS* Jean-Louis FLAGEL - Vice Président 1er Collège Isabelle HUGON Philippe PANEL - Président

3^{ÈME} COLLÈGE

Jean-Marie FABRE - Président du Comité Départemental du Cantal Christian GOUY - Président du Comité Départemental de la Haute-Loire et du CPSNS*

2^{ÈME} COLLÈGE

Séverine FENOUILLET Jean-Claude MAUBERT - Président CPSS* André PEYRONNET - Président CASS* Claude ROCHE - 1er Vice Président

UDAF

Philippe MORET - Président du Comité Départemental de l'Allier Maryse TRILLON - Vice-Présidente représentant l'UDAF

Collège 1: 12 Élus





Philippe BOYER



Jean-Louis FLAGEL









Jacques JUMEAU

Lucie ROUSSET











François PERICHON



Collège 2 : 16 Élus



Didier AUBERT



Marie-José BRUNET



Christian ESCURAT



Séverine FENOUILLET



Mikaël DELORME







Claude ROCHE





Collège 3 : 8 Élus



Pascale CHASSARD



Vivane CHOMETTE









UDAF: 4 Membres désignés

Henry ROUSSIGNHOL Guy TOUZET

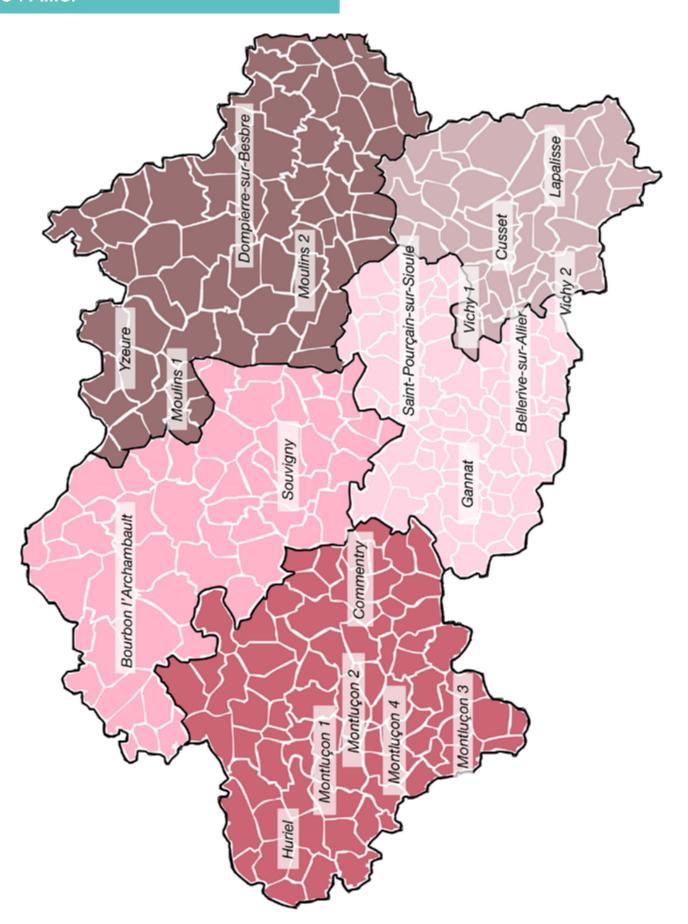






*CPSNS: Comité de Protection Sociale des Non-Salariés agricoles CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés agricoles CASS: Comité d'Action Sanitaire et Sociale (La présidence du Comité d'Action Sanitaire et Sociale fonctionne en alternance annuelle.

de l'Allier



Composition des Comités Départementaux

Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,

L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



ALLIER

Président Philippe MORET

1er collège

Administrateurs
Philippe BOYER
Jacques JUMEAU
François PERICHON

Délégués Cantonaux

Philippe BESSENAY Florian CITERNE Emilie THEREAU

2ème collège

Administrateurs
Xavier VILLEDEY / CFDT
Josylne MICHAUX / CFE-CGC
Séverine FENOUILLET / CGT
Christian ESCURAT / FO

Délégués Cantonaux

Daniel PEURIERE / CFDT Gilles BLONDEAU / CFE-CGC Daniel GUEULLET / CGT Daniel HIVET / FO

3^{ème} collège

Administrateurs
Henry ROUSSIGNHOL
Germain SANDEVOIR

Délégués Cantonaux
Pierre DESGOUTTE
Eric VIRLOGEUX

Représentant UDAF

Philippe MORET

Les échelons locaux : Allier

Emilie THEREAU
Présidente
Josylne MICHAUX
Administratrice référente

Philippe BESSENAY
Président
Henry ROUSSIGNHOL
Administrateur référent

François PERICHON
Président
Philippe MORET
Administrateur référent

Daniel GUEULLET

Président

Xavier VILLEDEY

Administrateur référent

Germain SANDEVOIR

Président

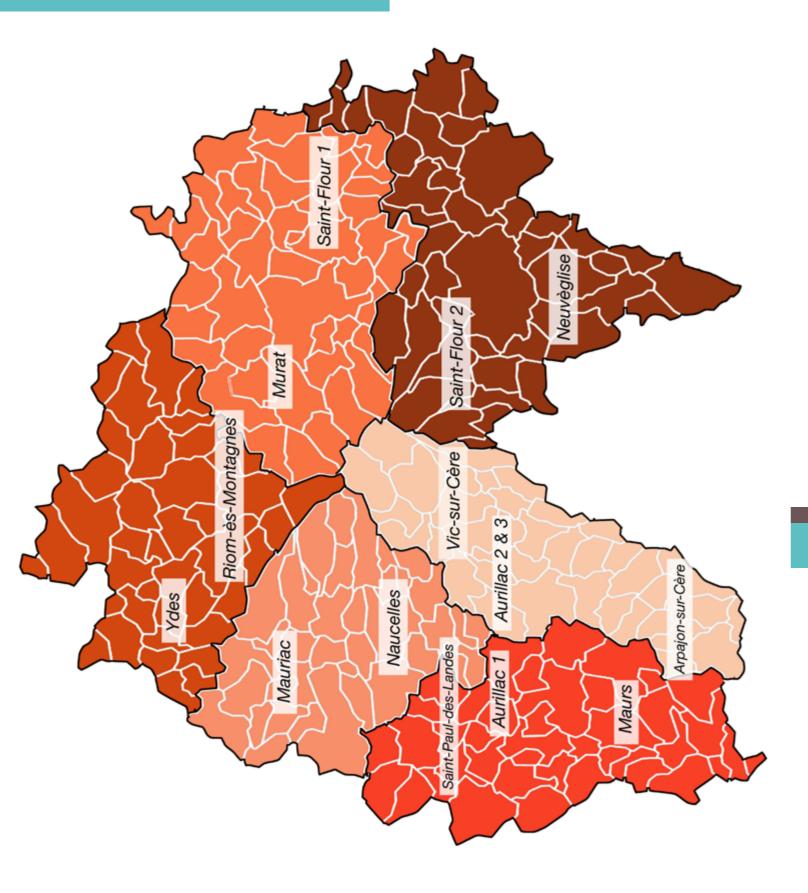
Séverine FENOUILLET / Jacques JUMEAU

Administrateurs référents

6 - Lettre aux Élus - Janvier 202

7 - Lottro aux Élus - Janvior 202

du Cantal



Composition des Comités Départementaux

Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,

L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



CANTAL

Président Jean-Marie FABRE

1er collège

Administrateurs
Jean-Louis FLAGEL
Lucie ROUSSET
Brigitte TROUCELLIER

Délégués Cantonaux

Alain CHARLANNES Jean-Pierre MODENEL Marie-Christine TALAMANDIER

2ème collège

Administrateurs

Marie-José BRUNET / CFDT

André PEYRONNET / CFE-CGC

André COUDOUEL / FO

Michel GIDON / FO

Délégués Cantonaux

Patrick BREUIL / CFDT Pascal MOINS / CFE-CGC Michel BELDA / FO Marie-Paule PUECH / FO

3^{ème} collège

Administrateurs
Jean-Marie FABRE
Guy TOUZET

Délégués Cantonaux Pierre CUSSET Nicolas REBOUL

Représentant UDAF

Elisabeth BALADUC

Les échelons locaux : Cantal

Marie-Christine TALAMANDIER

Présidente
Guy TOUZET

Administrateur référent

Jear *Pré*s Luci *Adm*

Jean-Pierre MODENEL
Président
Lucie ROUSSET
Administratrice référente

Pierre CUSSET

Président

André PEYRONNET

Administrateur référent

Michel GIDON

Président

Marie-José BRUNET

Administratrice référente

Nicolas REBOUL

Président

Brigitte TROUCELLIER

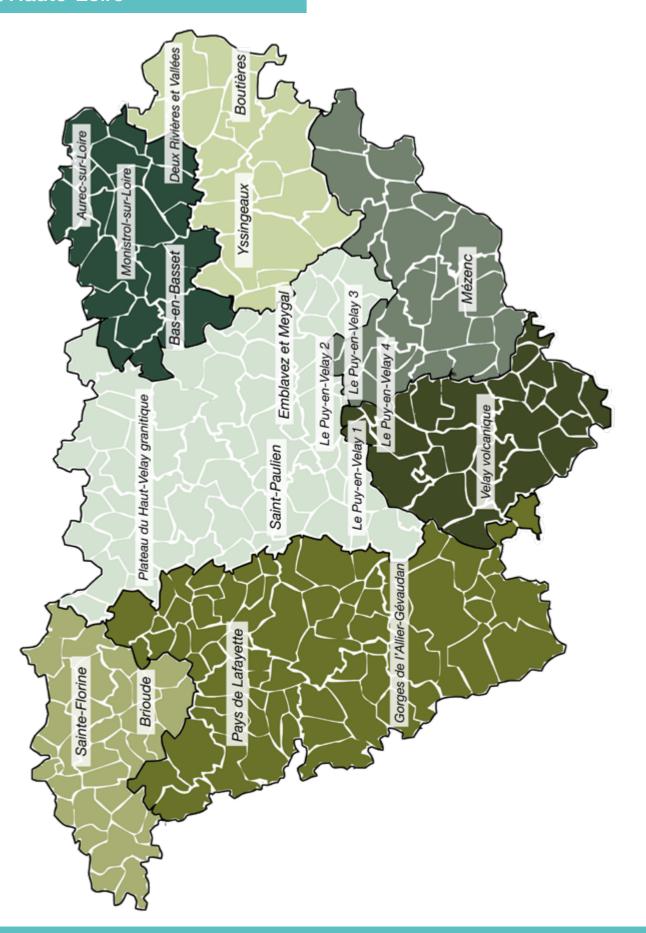
Administratrice référente

,

Alain CHARLANNES
Président
Jean-Louis FLAGEL
Administrateur référent

Lettre aux Élus - Janvier 2021 9 - Lettre aux Élus - Janvier 2021

de la Haute-Loire



Composition des Comités Départementaux

Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,

L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



HAUTE-LOIRE

Président Christian GOUY

1er collège

Administrateurs Monique GRIMAULT Isabelle HUGON Angélique PLANTIN

Délégués Cantonaux

Maxime CROZE Annick MONTCOUDIOL Georges SOULIER

2ème collège

Administrateurs Jean-Noël BRENIER / CDFT Mikaël DELORME / CFE-CGC Claude ROCHE / CFE-CGC Gérard ROULLEAU / CGT

Délégués Cantonaux

Gérard SEJALON / CFDT Alexiane LEBRE / CFE-CGC Gilles DELORME / CFE-CGC Gisèle PAPON / CGT

3ème collège

Administrateurs Jean-Michel DURAND Christian GOUY

Denise MALAQUI Claire SOUVETON

Représentant **UDAF**

Délégués Cantonaux

Les échelons locaux : Haute-Loire



Annick MONTCOUDIOL Présidente Christian GOUY Administrateur référent



Gilles DELORME Président Jean-Noël BRENIER Administrateur référent



Maxime CROZE Président Isabelle HUGON / Christian GOUY Administrateurs référents



Gérard SEJALON Président Isabelle HUGON Administratrice référente



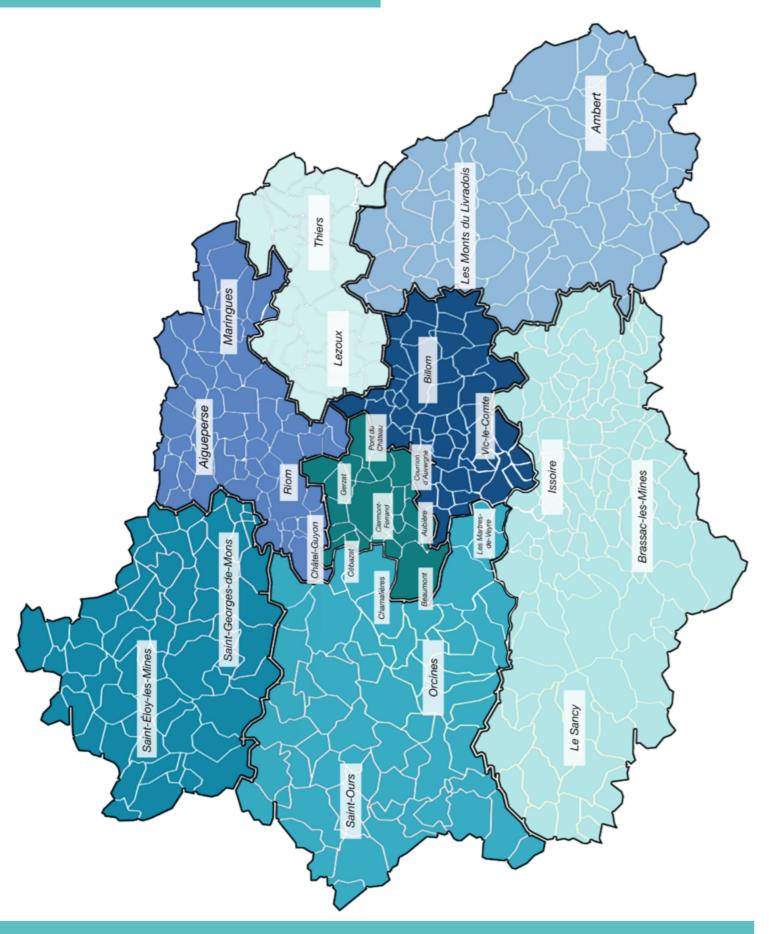
Alexiane LEBRE Présidente Angélique PLANTIN Administratrice référente



Mikaël DELORME **Président** Monique GRIMAULT Administratrice référente



du Puy-de-Dôme



Composition des Comités Départementaux

Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,

L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



PUY-DE-DÔME

Président Serge BIONNIER

1er collège

Administrateurs
Serge BIONNIER
Philippe PANEL
Jean-Paul THENOT

Délégués Cantonaux Franck CEYSSAT

Philippe DELAIRE Florent LEGAY

2ème collège

Administrateurs

Alain DAGUILLON / CFDT Madeleine GOMINARD / CFE -CGC Jean-Claude MAUBERT / CFE-CGC Didier AUBERT / CGT

Délégués Cantonaux

Hervé CHABRILLAT - CFDT Elise AVARD / CFE-CGC Véronique SAUZEDDE / CFE-CGC Pascal CREGU / CGT

3ème collège

Administrateurs
Pascale CHASSARD
Viviane CHOMETTE

Délégués Cantonaux

Jean-François BRIVARY Isabelle GUITTARD

Représentant UDAF

| Maryse TRILLON

Les échelons locaux : Puy-de-Dôme

Alain DAGUILLON

Président

Maryse TRILLON

Administratrice référente

Jean-François BRIVARY Président Jean-Claude MAUBERT Administrateur référent

Philippe DELAIRE

Président

Jean-Paul THENOT Administrateur référent

Pascal CREGU
Président
Viviane CHOMETTE
Administratrice référente

Isabelle GUITTARD

Présidente

Philippe PANEL

Administrateur référent
Franck CEYSSAT
Président

Didier AUBERT Administrateur référent

Florent LEGAY

Président

Pascale CHASSARD / Serge BIONNIER

Administrateurs référents

Elise AVARD

Présidente

Serge BIONNIER

Administrateur référent

12 - Lettre aux Élus - Janvier 2021

13 - Lettre aux Élus - Janvier 20

Mise en place et rôles du Conseil d'Administration,

des comités et commissions

Le Conseil d'Administration

Il trace les directives générales.

Il contrôle la bonne application de la législation.

Il nomme les agents de direction.

Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé, de risques professionnels, d'offre de services sur le territoire et d'aide aux actifs en difficulté.

Il décide des partenariats et des conventions.

Il accorde des subventions.

Il représente la Caisse avec le Directeur Général auprès notamment des pouvoirs publics, des organismes sociaux et des organisations professionnelles agricoles.

Il vote les budgets de la Caisse.

Il approuve les comptes arrêtés par le Directeur Général.

Il s'appuie sur les Comités Départementaux et l'échelon local pour connaître, recenser les besoins et les problèmes de la population agricole.

Il délègue aux Comités Départementaux l'animation de l'échelon local.

Le Bureau

Le Bureau est constitué comme suit :

Président

1er Vice-Président

2 Vice-Présidents

2 Présidents du CASS

Président du CPSS

Président du CPSNS

4 Présidents des Comités Départementaux

2 membres du Conseil d'Administration

Le Bureau prépare les réunions du Conseil d'Administration et contrôle l'application des décisions du Conseil.

Le CPSS

Comité de Protection Sociale des Salariés

Rôle : Il donne un avis sur le budget de la Santé-Sécurité au Travail pour les salariés. Il fixe les orientations générales et les actions à mener dans le cadre d'un plan pluriannuel de Santé-Sécurité au Travail.

Le CPSNS

Comité de Protection Sociale des Non-Salariés

Rôle : il donne un avis sur le budget de la Santé-Sécurité au Travail pour les non-salariés. Il fixe les orientations générales et les actions à mener dans le cadre d'un plan pluriannuel de Santé-Sécurité au Travail.

La CRA

Commission de Recours Amiable

Rôle : elle est chargée de l'examen des réclamations des adhérents contre les décisions en matière de prestations ou de cotisations. Elle propose les remises de pénalités et majorations de retard des cotisations sociales pour les exploitants et les employeurs de main-d'œuvre.

Le CASS

Comité d'Action Sanitaire et Sociale

Rôle: il est chargé d'examiner les demandes individuelles et les subventions aux associations. Il propose au Conseil d'Administration les orientations de la politique d'action sanitaire et sociale, ses principes généraux et ses moyens.

Président : la Présidence du CASS se fait par alternance. Une année, le Président est issu du 1^{er} collège et l'année suivante, du 2^{ème} collège.

La Comission Vie Mutualiste

La Commission de la Vie Mutualiste traite les questions relatives à :

L'échelon local : son organisation et son plan d'action mutualiste

La formation des élus

Le fonctionnement des instances

La préparation de l'Assemblée Générale

La Commission est composée de :

6 Administrateurs

6 membres des Comités Départementaux

Les décisions du Conseil d'Administration et de toutes les Commissions qui en sont issues sont soumises à l'approbation de l'autorité de Tutelle rattachée à la Direction de la Sécurité Sociale : la MNC (Mission Nationale de Contrôle).

Celle-ci vérifie que ces décisions ont bien été prises en conformité avec la législation existante.